

505 LM2131 3

5100

(1960)

A

Opportunité de relever les tarifs en
période de prospérité.

(s) C.D. 23. 4.40 57 VII

Opportunité de relever les tarifs en période
de prospérité

23 avril 1949

5100

du 23 avril 1940

QU. VII - Revision de la formule réglant
la participation de la S.N.C.F. dans les recettes
des suppléments Wagons-Lits

Opportunité des relèvements
de tarif en période de prospérité

(s) p. 57

M. ARON

L'affluence des voyageurs n'est pas une raison
suffisante pour relever les tarifs, sinon, il n'y aurait pas de
raison pour ne pas augmenter tous les tarifs.

M. LE BERRHAIS. - J'entérine complètement, quant à moi,
l'avis de mes services et si ces derniers n'avaient pas introduit
cette proposition, je l'aurais fait moi-même. /

M. ARON. - Moins il y aurait de trains et plu
rifs augmenteraient, ce qui n'est pas naturel.

M. LE BERRHAIS. - Puisque le public insiste pou
nir des places dans les Wagons-Lits, il est tout à fait
et légitime d'augmenter les prix. Il faut faire payer au
usagers le service qu'on leur rend. Or, du moment qu'ils
lient à plein les Wagons-Lits, c'est qu'ils estiment le ser
vice supérieur au prix qu'ils paient.

M. ARON. - Si ces voyageurs avaient la possibilité d'uti-
liser des automobiles, ils ne prendraient peut-être pas de Wa-
gons-Lits. Dans un service public comme le chemin de fer, il
faut qu'il y ait à la base de la détermination des tarifs une
décision d'ordre gouvernemental, un tel service ne peut pas

être exclusivement commandé par la loi de l'offre et de la demande.

M. LE BRESCHRAIS. - Le Gouvernement est libre de prendre telle ou telle décision, mais, s'il se refuse à augmenter les tarifs au moment nécessaire, il doit donner à la S.N.C.F. une subvention correspondant au manque à gagner qui en résulte pour elle.

Quand on a créé la S.N.C.F., on a demandé qu'elle soit gérée d'une manière aussi commerciale que possible. Abstraction faite de la réduction des tarifs militaires en temps de guerre, j'ai toujours commandé à ses services - et je continuerai à la faire tant que je serai ici - d'établir les tarifs en fonction de la demande. Lorsque la clientèle est nombreuse, les prix doivent être majorés ; quand elle se raréfie, les tarifs doivent être diminués : c'est la seule manière de gérer sainement une

En tous cas, je reconnais qu'il est plus facile de ne pas majorer les tarifs. Et les Services ont plutôt tendance à ne pas les majorer, car ils se félicitent de l'accroissement du trafic.

M. ARON. - Il suffit de supprimer, dans la phrase que j'ai relevée, les mots "wagons-lits", pour que la proposition soit absurde. Il suffirait alors de réduire le nombre des trains pour justifier un relèvement des tarifs.

M. ROUFFARDEAU. - Mais lorsqu'il s'agit de places de luxe, il parait tout à fait logique de tenir compte de la demande. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire et de ne pas hausser les tarifs quand il y a affluence des voyageurs.

M. GRIMBERT. - Quoique les Wagons-Lits tendent de plus en plus à ne pas être considérés comme un service de luxe.

M. LE BRESCHRAIS. - Il est vrai que les voyageurs demandent de plus en plus des places couchées, mais il y a les couchettes, qui ne peuvent pas être considérées comme place de luxe. Les Wagons-Lits offrent tout de même un plus grand confort et il est normal que les usagers payent en conséquence.

affaire comme la nôtre. Au surplus, en agissant ainsi, nous servons non seulement notre intérêt, mais encore celui de l'économie nationale.

M. ARON.— Un tel raisonnement ne peut avoir une portée générale.

M. LE BRESCHERAIS.— Dans mon esprit, il a une portée générale pour le chemin de fer. Le Gouvernement a le droit de décider autrement, mais j'ai donné à mes services la consigne de modifier les tarifs en fonction des demandes. J'estime que c'est la seule façon que j'aie de gérer commercialement une entreprise comme la nôtre.

M. René HAYEN.— Je ne voulais pas prendre la parole au sujet des Wagons-Lits, mais, puisque la politique à suivre en matière de tarification est mise en cause, je voudrais rappeler qu'une des principales critiques formulées contre la Convention de 1921 tenait à ce qu'elle prévoyait justement un système inverse de celui que préconise M. LE BRESCHERAIS. Si, au lieu d'établir le principe de l'automatisme des tarifs, qui consistait à augmenter les tarifs quand il n'y avait pas de trafic, on avait décidé, au contraire, que les tarifs seraient augmentés en période de pleine prospérité et d'accroissement du trafic, le déficit du fonds commun se serait trouvé peut-être diminué de 4 milliards. Quant à moi, je crois que c'est au moment où la clientèle est abondante qu'il faut augmenter les tarifs. J'ai toujours fait appliquer cette formule par la Compagnie des Wagons-Lits, et j'estime qu'elle vaut également pour le chemin de fer.

.....

M. BOUFFARDEAU. - En temps de guerre, tout est bouleversé. C'est pour des raisons particulières nées des circonstances qu'il y a actuellement afflux de demandes. Si on appliquait cette théorie dans tous les domaines, je ne ~~sais~~ ^{sais} pas jusqu'où les prix pourraient monter. Je m'en suis rendu compte encore hier à la séance du Comité des Bois qui devait fixer le prix des bois et j'ai même constaté que le représentant de la S.N.C.F. avait très bien défendu les intérêts de cette dernière.

M. BARTHÉLOMY. - Le représentant du Ministère des Travaux Publics aussi.

M. BOUFFARDEAU. - En temps de guerre, il y a énormément de demandes et peu d'offres. De sorte qu'il ne paraîtrait dangereux d'appliquer trop à la lettre la théorie qui consiste à soutenir qu'il faut relever les prix lorsque la demande est supérieure à l'offre, ce qui permettrait de relever les prix à l'infini.

M. LE DESHERAIS. - En tous cas, j'estime que mes services ont eu raison de préciser que la majoration des tarifs des Wagons-lits était tout à fait admissible, en raison de l'affluence des demandes.

Je suis toujours favorable au relèvement général des tarifs-voyageurs, que mes services avaient proposé et que des motifs d'ordre supérieur m'ont empêché de réaliser ; mais c'est une autre question.

M. CHIFFRE. - Je crois qu'il est heureux qu'on ne l'ait pas fait.

M. DESHERAIS. - C'est une autre question. Mais je reste toujours partisan de cette majoration.